

La chapelle protestante du château de Chamerolles, exemple de l'agencement des temples protestants français aux XVIème et XVIIème siècle

La Réforme protestante est issue de l'humanisme chrétien de la Renaissance par le retour aux sources de l'Évangile à travers l'étude et la diffusion de la Bible.

La première Réforme française fut radicale et désacralisa les institutions ecclésiastiques en appliquant le principe du sacerdoce universel des croyants. Les pasteurs sont les **ministres** de la Parole de Dieu, et non des prêtres, le seul prêtre ayant offert le sacrifice unique et parfait sur la croix étant le Christ. Les **anciens** dirigent la communauté sur pied d'égalité avec les ministres.

Le culte réformé est centré sur le prêche : proclamation de la Parole de Dieu et interprétation de l'Écriture sainte de la Bible.

Au centre du lieu de culte était placée la **chaire** du lecteur des prières publiques et du prédicateur, point de convergence de l'assemblée.

Les Réformés ont conservé deux sacrements : le **baptême** et la **Sainte Cène** qui était célébrée quatre fois par an après un examen individuel par les anciens de l'Église locale qui délivraient un méreau (jeton au symbole de la communauté locale) donnant accès à la Sainte Cène. Les fidèles communiaient sous les deux espèces de pain et du vin, distribué dans une coupe unique.

Il n'y a pas d'autel dans les temples réformés. Pour la célébration de la Sainte Cène on dressait la table de communion où était déposés le plat contenant le pain et la coupe de vin.

Les Réformés français rejetaient les crucifix et la représentation de la croix dans les temples, dans les cimetières et sur les tombes des leurs.

A la place d'honneur figuraient les **Tables de la Loi** de Moïse avec le **Prologue** rappelant que la Loi est le mode d'emploi de la liberté offerte par le Dieu libérateur et non par un moyen d'acquisition du Salut. Le cœur surmontant les Tables de la Loi symbolise la Loi comme don de l'amour de Dieu pour l'humanité.

Les Dix Commandements de Moïse sont suivis des deux commandements du **Sommaire de la Loi**, tiré de l'Évangile, et placé à la fin de la seconde Table.

La chapelle du château de Chamerolles présente le décor du temple réformé le plus ancien connu en France (début de la seconde moitié du XVIème siècle). Le texte français du Décalogue est celui de la Bible des Pasteurs et Professeurs de Genève de 1588. La fin de la première ligne du troisième commandement présente des traces du même texte, nettement décalé, d'un Décalogue antérieur. Le Décalogue de Chamerolles inscrit le Prologue dans un cœur de grande taille, disproportionné par rapport aux Tables de la Loi, ce qui souligne la doctrine calviniste, commune avec Luther, du bon usage de la loi : son accomplissement est élan de reconnaissance et fruit de la grâce. Les grands principes de la Réforme se résument dans la formule de Calvin : « Sola Gracia, Sola Fide, Sola Scriptura » (Par la grâce, la Foi et l'Écriture Sainte seules).

La présence des textes de l'**Oraison Dominicale** (la prière du Notre Père) et du symbole des Apôtres, nommés les **Articles de la foi chrétienne**, situés à une place distincte du Décalogue, résument avec lui le catéchisme de Calvin : chaque commandement, chaque demande de la prière, chaque article de crédo constituant les têtes de chapitres du catéchisme, dont l'enseignement s'ajoutait à l'usage cultuel du sanctuaire. Le terme Église Universelle, au lieu de catholique, est la signature huguenote du Credo.

Le Décalogue de Chamerolles est écrit en lettres d'or sur fond azur, aux couleurs de l'écusson royal. Les huguenots revendiquaient le droit à l'existence de l'Église réformée et d'exercice de leur culte en faisant preuve d'un civisme exemplaire envers la royauté de droit divin de leur temps. Pour la même raison, le décor intérieur des temples comportait des armoiries royales et celle des notables de la communauté. De plus, quelques étoiles parsèment le fond azur.

Les textes huguenots de Chamerolles, l'ensemble étant de la même main, dénotent une pauvreté de moyens : peinture murale fragile, support mal préparé, copie imparfaite (mots sautés et ajoutés entre les lignes), cadrage irrégulier. Une telle facture illustre l'isolement de cette petite communauté de noblesse rurale huguenote et les vicissitudes de l'époque des guerres de religion, auxquelles Lancelot II du Lac participa de bout en bout.

Deux médaillons ont été reconstitués de part et d'autre du Prologue, au-dessus des Tables de la Loi. Ils sont aux armes de Lancelot 1er du Lac, chambellan du roi Louis XII et gouverneur d'Orléans, et de son épouse Louise de Coligny, tante de l'Amiral de Coligny. Son petit-fils Lancelot II, le capitaine de la compagnie personnelle de l'Amiral, a créé ce sanctuaire huguenot. Sur une verrière, l'écusson des Valois : les fleurs de lys dorées sur fond azur, et le porc-épic, symbole du roi Louis XII, le « Père du peuple ». Quand le château redevint catholique, toute sculpture relative aux Du Lac fut martelée « pour extirper l'hérésie de Calvin », sur le linteau Renaissance de la porte d'entrée de la chapelle en particulier. Une clef de voûte y a échappé : celle du petit escalier donnant sur la galerie couverte de l'aile Sud du château, et jouxtant la chapelle. Le Décalogue a été « miraculeusement » préservé, couvert par une toile représentant une Assomption ! Les autres inscriptions, très mutilées, ont été retrouvées sur le crépi du XVIème siècle, qui avait été piqueté pour fixer le crépi et le stuc néogothique du 19ème siècle.

Derrière l'autel en briques et plâtre adossé au mur, qui n'a pas été conservé, on a retrouvé le fond peint uni de la chaire huguenote avec ses contours et son rebord. Pour en préserver la visibilité, la chaire a été remplacée par un large pupitre de même hauteur. La mise en place de bancs très sobres a complété la restauration de cet ensemble unique.

Enfin, la paire de crochets à hauteur d'homme restée en place à droite de l'Oraison Dominicale supportait probablement le sablier destiné à contrôler la longueur du prêche, limité à une heure par décision synodale !

Les Décalogues huguenots du XVIIème siècle, sous le régime de l'Édit de Nantes (1598-1685) présentent souvent un décor enrichi de personnages et de scènes bibliques en rapport (Moïse, Aaron, Josué) et placent le Prologue en tête de la première Table.

Les rares Décalogues de l'iconographie catholique fusionnent les deux premiers commandements et divisent le dernier en deux, en en détachant l'interdit de la convoitise de la femme du prochain.

Les Huguenots ont laissé deux éléments de la chapelle primitive : la représentation encore médiévale, redécouverte sous le plâtre du 19ème siècle, et aujourd'hui restaurée, d'un Dieu le Père auréolé trônant sur un nuage et tenant le globe terrestre surmonté d'une croix. Il était surmonté d'un ciel étoilé. L'autre élément est une niche de style Renaissance, le « lavabo » de la messe.

La belle tribune en chêne est un travail de la fin du XVIIIème siècle aux armes des Lambert ornées de l'ordre de Saint-Louis.

La chapelle occupe la tour d'angle Sud-Ouest du château et comporte, ménagées dans l'épaisseur du mur, deux canonnières battant les ailes Sud et Ouest du château. Celle du côté Sud servait de sacristie.

Les inscriptions huguenotes de la chapelle du château de Chamerolles

Cet ensemble de trois inscriptions : les **Tables de la Loi** de Moïse, l'**Oraison dominicale** (le Notre Père) et le **Symbole des Apôtres** (le Credo), est le plus ancien subsistant en France. Il date de la seconde moitié du XVI^e siècle.

La chapelle du château devint un **prêche**, lieu d'exercice du culte de la **Religion Prétendue Réformée** vers **1565** sous Lancelot II Dulac, le capitaine de la compagnie de l'amiral Gaspard de Coligny, dans l'armée de Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Le culte réformé s'y est maintenu pendant plus d'un siècle jusqu'en 1672 où le château fut vendu à un seigneur catholique, Jacques de Saumery, le projet de vente à un seigneur protestant ayant été entravé par l'administration royale, treize ans avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Situé en bordure nord de la forêt d'Orléans, à l'écart et à l'est du village de Chilleurs aux Bois, où passe la route de Fontainebleau à Orléans, ce prêche regroupait quelques familles de la petite noblesse rurale et leur clientèle.

Les Tables de la Loi

Redécouvertes presque intactes à la fin des années 1980 sous une toile représentant une Assomption de la vierge Marie, signalées à la Société de l'Histoire du Protestantisme français par Monsieur Luc de La Taille, descendant du poète huguenot Jean de La Taille dont le manoir de Bondarroy est tout proche, le pasteur Paul Lienhardt a été chargé de la mission d'identification de cette découverte. Le château à l'abandon venait d'être racheté en vue de sa restauration par le Conseil Général du Loiret, sous l'égide de l'architecte des Monuments Historiques Jacques Moulin, qui accepta aussitôt son offre bénévole d'expertise historique.

Les Tables de la Loi occupent la place d'honneur du lieu de culte, au centre du chœur de la chapelle. Elles sont écrites en lettres d'or sur fond azur : ce sont les couleurs du blason royal des Valois.

Le **Prologue**, indissociable de la première Parole dans la tradition hébraïque, est **inscrit dans un grand cœur** occupant le tiers supérieur de l'ensemble.

La traduction française est celle de la Bible des pasteurs et professeurs de Genève, avec l'orthographe d'un français encore naissant au XVI^e siècle, ici conforme à l'édition de 1588.

La présentation du Prologue dans un cœur de grande proportion lui donne une forte signification religieuse calviniste : la Loi de Moïse est un don de l'amour du Dieu qui a libéré son peuple de l'esclavage par le miracle de la sortie d'Égypte. **La Loi est donnée comme le mode d'emploi de la liberté.**

Les **armoiries du couple seigneurial** surmontant les Tables de la Loi ont été "buchées" après 1672, il n'en restait que des fragments de rubans qui dépassaient. Elles ont été reconstituées aux armes du constructeur du château Renaissance, Lancelot I^{er} Dulac et de son épouse Louise de Coligny, tante de l'Amiral Coligny. Leur modèle, avec la couronne d'abondance, figure en clef de voûte dans l'église paroissiale de Chilleurs aux Bois. Les rubans rappellent la signification allégorique du nom, diminutif

médiéval de "lacet". Lancelot devait sa fortune à sa proximité du duc d'Orléans, futur roi Louis XII, dont il fut chambellan et gouverneur d'Orléans.

Le peintre des inscriptions dénote une pauvreté des moyens. Il n'était sûrement pas un professionnel car il a sauté deux mots en copiant le texte, qu'il a ajoutés ensuite entre les lignes : "L'Eternel" au troisième commandement et "deux" à la fin du Sommaire de la Loi tiré de l'Évangile de Mathieu figurant au bas de la deuxième Table

A la fin de la première ligne du troisième commandement se trouvent des traces d'une probable version antérieure du même texte, les mots Le Nom décalés.

Ce Décalogue protestant se démarque de sa représentation médiévale traditionnelle qui réunit les deux premiers commandements en un seul (l'unicité de Dieu et l'interdiction de la confection d'idoles) et détache du dernier commandement biblique l'interdit de convoiter la femme du prochain alors qu'il fait partie de l'interdit général de la convoitise dans le texte hébreu.

Le restaurateur contemporain a augmenté le nombre d'étoiles parsemant le fond azur. Elles symbolisent le ciel étoilé, car la tradition médiévale assimilait le ciel étoilé au paradis. La représentation du Père éternel trônant au-dessus du décalogue, qui était fortement dégradée, a été à notre avis maladroitement restaurée, alors que les huguenots l'avaient conservée.

La prière du Notre Père et le Symbole des Apôtres

Ces textes constituent un ensemble complémentaire aux Tables de la Loi à un rang second. C'est pourquoi ils sont inscrits sur un fond d'une couleur différente. L'ensemble, de la même main, a été peint sur un support brun-rouge comportant quatre points noirs de mutilation ancienne. On décida de supprimer le revêtement mural du XIXe siècle et de restaurer le crépi du XVIe siècle et d'enlever le stuc du retable néo-gothique. On découvrit alors des inscriptions fortement mutilées car piquetées pour faire tenir le nouveau crépi. Je fus immédiatement alerté pour leur identification.

Les premières lignes étaient presque totalement illisibles sauf quelques lettres. Je distinguai le X de « cieux » au milieu de la première ligne et « gloire » à la septième ligne et un peu plus loin un point suivi du mot « Amen ». Cela me suffit pour identifier le Notre Père. Il n'y avait pas assez de place pour l'expression « aux siècles des siècles ». La comparaison avec des traductions du XVIe siècle nous donna la solution : il fallait lire « à jamais ». Enfin nous constatons que les sept lignes du texte de la prière n'avaient pas de marge. Le travail de restauration a respecté rigoureusement la règle de conserver en lieu et place toute trace de lettre subsistante.

Pour le texte du Symbole des Apôtres, l'identification fut immédiate car au début de l'avant-dernière ligne, on pouvait distinguer nettement « la Sainte Eglise Universelle », signature protestante évidente puisque le mot "catholique" traditionnel était remplacé par son synonyme « universel ». Enfin les neuf lignes du Credo étaient bien margées à gauche.

Restait à reconstituer le titre du Symbole des Apôtres très mutilé, écrit en lettres plus petites. C'était « les Articles de la Foy cretienne », peint d'une manière maladroite.

Le travail d'identification de ces textes très mutilés a été facilité parce que nous savons pourquoi ces textes étaient reproduits dans les lieux de cultes réformés depuis les origines jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, car ils constituent le sommaire du catéchisme de Calvin qui était publié à la suite des Bibles protestantes après les « prières ecclésiastiques » et avant la « Confession de Foi des Eglises Réformées du Royaume de France » dite de La Rochelle.

Le catéchisme de Calvin était divisé en 55 dimanches et mémorisé par les fidèles avant ou après le culte du dimanche.

Il restait suffisamment de fragments du texte pour pouvoir identifier et donc restaurer ces inscriptions.

Deux éléments se sont ajoutés à cette redécouverte pour faire de cet ensemble un aménagement complet d'un lieu de culte réformé ancien. Sous nos inscriptions est apparu **le profil de la chaire huguenote** avec ses bords évasés. La chaire était au niveau du sol du chœur de la chapelle car il n'y avait pas encore de tribune, ajoutée postérieurement. Enfin, **deux crochets** subsistent à la droite des inscriptions : ils servaient à accrocher le sablier destiné à mesurer la durée du prêche!

L'immense intérêt historique et spirituel de cet ensemble est le fait qu'il constitue le plus ancien subsistant dans le territoire du royaume de France tel qu'il était au XVI^e siècle. Il est ouvert au public en même temps que le château restauré devenu un Musée des Parfums... Les huguenots de l'époque des guerres pour cause de religion étaient traités de « mal sentant de la foi » !

Pasteur Paul LIENHARDT

Société de l'histoire du protestantisme français

Note : **Huguenot**, le « Petit Hugues » fut à l'origine un terme à connotation diabolisante pour désigner les premiers réformés iconoclastes (1551) dans l'ouest de la France. Il se généralisa en 1560 après la conjuration d'Amboise pour désigner le parti protestant français et fut adopté comme terme identitaire. Son étymologie vient du Hugon, un baron carolingien dont le mauvais souvenir avait été diabolisé à Tours et appliqué aux Assemblées secrètes des « religionnaires » réformés. C'est l'avis autorisé de Théodore de Bèze, le représentant de Calvin en France. L'étymologie très répandue le faisant dériver du suisse alémanique « Eidgenossen » est grammaticalement inexacte et fut à l'origine tendancieuse, pour accréditer l'idée d'un parti séditieux fomenté de l'étranger. Les « Eidgenossen » sont les citoyens des cantons helvétiques « unis par serment ». L'ensemble des Protestants français et les descendants étrangers des émigrés français pour cause de religion portent aujourd'hui le nom de Huguenots.